

### Subventions aux associations et comités de quartiers et aux associations diverses

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable de la 4<sup>ème</sup> Commission, il est proposé au Conseil Municipal de procéder, au titre de l'exercice 1991, à une première répartition de subventions aux associations suivantes :

Associations	Obtenu en 1990	Proposition 1991
<b>I - Associations et comités de quartier</b>		
Comité de Quartier de Bregille	49 000 F	50 000 F
Comité de Quartier de Montrapon	8 000 F	8 000 F
Comité de Quartier de Saint-Claude	72 000 F	73 000 F
Association pour la Promotion et l'Information à Montrapon (APIM)	20 000 F	21 000 F
La Chapraisienne	10 000 F	10 000 F
Club Photo de Planoise	3 000 F	3 000 F
Club du 3 <sup>ème</sup> Age de Planoise	3 000 F	3 000 F
Loisirs et Culture de Saint-Claude	-	2 000 F
La Passerelle de Planoise	14 000 F	20 000 F
Planoiselles	4 000 F	4 500 F
Palente-Village	-	5 000 F
<b>II - Anciens Combattants</b>		
FNDIRP	2 500 F	2 500 F
ADIF	2 000 F	2 000 F
Anciens Combattants de moins de 20 ans	1 000 F	1 000 F
<b>III - Loisirs</b>		
Club d'Orientation Comtois	1 500 F	1 500 F
Balise 25	1 500 F	1 500 F
Société Hétéromorphe des Amateurs de Gouffres (SHAG)	8 000 F	8 000 F
Les Spiteurs Fous	-	1 500 F
Les Nyctalopithèques	3 000 F	3 000 F
Groupe Spéléologique du Doubs	8 000 F	8 000 F
Les Amis de la Nature	6 000 F	6 000 F
La Société d'Horticulture	1 700 F	1 700 F
La Voie des Fleurs	-	1 500 F
Coopérative Philatélique des Jeunes	3 000 F	3 000 F
Kit Club	1 000 F	1 000 F
Rail Miniature	2 000 F	2 000 F
Tarot Club	1 200 F	1 200 F
Reine Marulaz Echecs	3 000 F	3 000 F
La Tour Prends Garde	2 000 F	2 000 F
CLAJ	5 000 F	5 000 F

Associations	Obtenu en 1990	Proposition 1991
<b>IV - Divers</b>		
Scouts de France	12 000 F	12 000 F
ARVIE	1 000 F	1 000 F
Besançon Esperanto	2 000 F	2 000 F
Centre Culturel Esperanto	2 000 F	2 000 F
Le Coin de l'Amitié	3 600 F	3 600 F
La Ligue des Droits de l'Homme	4 000 F	4 200 F
La Prévention Routière	9 500 F	10 000 F
La Société Protectrice des Animaux	22 000 F	24 000 F
La Maison Comtoise de l'Europe	6 000 F	6 000 F
Phalestine Amitié	-	1 000 F
Franche-Comté Consommateurs	20 000 F	20 000 F
Echel 25	6 000 F	10 000 F

La dépense totale, soit 350 700 F est à prélever sur le chapitre 945.90 article 657 code service 41070 du BP 1991.

Il est proposé par ailleurs d'attribuer les dotations suivantes :

\* 7 000 F à l'Association Palente-Village, à titre de soutien à la remise en état du local qui lui a été affecté,

\* 25 000 F au Comité de Quartier de Bregille, à titre de soutien au projet d'extension de la Maison de Quartier (l'opération s'étalera sur 3 années).

La somme globale, soit 32 000 F est à prélever sur le chapitre 914 article 130 - 00509 code service 41070 qu'il convient d'abonder par transfert d'une somme équivalente du chapitre 903.90 article 232 - 90006 code service 33000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions et à autoriser M. le Député-Maire à effectuer le transfert de crédits mentionné ci-dessus.

**M. ALAUZET** : Je souhaite faire une remarque sur ces subventions. Malheureusement, M. FOUSSERET ne sera pas là pour la commenter. Nous sommes bien sûr dans une période de tassement des subventions. Les augmentations sont quasiment nulles ou fort modestes, puisqu'elles s'échelonnent entre 1 à 4 %. Toutefois, trois associations échappent à cette règle : la Passerelle de Planoise, Planoiselles et Echel 25. J'aurais aimé que l'Adjoint puisse nous en donner les raisons. Je remarque simplement, je ne connais pas les ramifications d'Echel 25, que les deux autres ont une connotation planoisienne. L'augmentation est, je le précise, de 12,5 % pour Planoiselles et de 30 % pour la Passerelle de Planoise.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : De là, vous semblez en déduire que l'Adjoint étant planoisien... ? Non, ce n'est pas cela ? Je vous précise que c'est la commission qui donne un avis, qui discute sur chaque dossier présenté. Si Palente Village n'avait pas fourni de dossier auparavant, ils en ont fourni un maintenant et sont subventionnés. Il y a comme cela des subventions qui varient. Pour ma part, je fais totalement confiance aux commissions qui étudient cela, qui font ce travail d'ailleurs intéressant mais important, qui regardent les demandes, qui établissent des comparaisons avec l'année précédente, qui augmentent un peu, qui diminuent, etc. pour certaines raisons que Jean-Louis FOUSSERET pourrait vous donner. Il le fera pas écrit si nécessaire.

**M. TOURRAIN** : Je voulais savoir si la Maison Comtoise de l'Europe existait toujours ? Je vois qu'elle a 6 000 F. Je sais qu'elle a eu une existence un moment donné mais je ne l'ai pas vu beaucoup se manifester.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Elle a fait une demande.

**M. TOURRAIN :** Qu'elle fasse une demande est une chose, qu'elle ait une activité en est une autre. Il semble que personne ici ne soit au courant des activités de la Maison de l'Europe qui était logée d'ailleurs dans les locaux de la Mairie, c'est inquiétant quand même !

**M. NACHIN :** Monsieur le Député-Maire, j'avais signalé en Commission du Budget que j'étais un peu surpris de constater que les associations voyaient le montant des subventions de 1990 purement et simplement reconduit. Cela m'étonnerait beaucoup que toutes ces associations sauf les trois citées par mon collègue Éric ALAUZET n'aient pas une activité qui justifie une augmentation, ne serait-ce que du montant de l'inflation.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur NACHIN si vous votiez un budget en augmentation plus large avec des possibilités d'aider davantage les associations, nous le pourrions peut-être... Je ne comprends pas d'ailleurs que des gens qui ne prennent pas la responsabilité du budget fassent de telles remarques. Nous souhaiterions comme vous que les associations aient bien davantage mais nous sommes obligés de faire avec des enveloppes qui, vous le savez, sont toujours bien limitées au moment de la préparation et du vote d'un budget. Et c'est comme cela depuis pas mal de temps en direction des associations. Ce qu'il faut dire aussi, c'est que les associations qui bénéficient ici d'une subvention ont parfois d'autres avantages indirects qui sont fournis par la Ville. Je ne les citerai pas tous mais ça arrive très fréquemment. Marcellin BARETJE pourrait l'indiquer davantage.

**M. RUEFF :** Je voulais simplement préciser que la Maison Comtoise de l'Europe a un certain nombre d'activités, se réunit, diffuse des documents. Elle était présente au dernier forum des associations.

Par ailleurs, l'Association Echel 25 est une association de chantiers qui a réalisé, entre autres, des travaux derrière l'école Condé sur les anciens remparts et à la Citadelle.

**M. TOURRAIN :** Cela me suffit comme réponse.

**M. NACHIN :** Moi je n'ai pas la réponse !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous l'aurez au budget prochain.

**M. NACHIN :** Je vous rappellerai Monsieur le Député-Maire que nous avons voté contre la décision prise par votre Municipalité d'éponger la dette de la ZAC de Chemaudin, ce qui représentait 1 400 000 F. C'est de l'argent qu'on aurait pu utiliser pour aider les associations. J'ajouterai que les avantages en nature auxquels vous faites allusion étaient je pense les mêmes en 1990 et seront les mêmes en 1991, donc cela ne justifie pas un tassement des subventions.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** On peut toujours « pinailler » autant qu'on veut.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, je voulais simplement savoir ce qu'étaient les Nyctalopithèques. Vous me pardonnerez mon inculture.

**M. LIME :** Ce sont des spéléologues.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.